



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Séance du 02 mars 2026 à 19 heures 00
Salle du conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six le deux mars, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel LAGRANGE, le Maire.

Présents : BOUVIER-LEJEUNE Adeline - COLLAS Philippe - END Renaud - FONTAINE Mauricette - HANU Christophe - GÉRARD Sébastien - KOENIG Romy - LAGRANGE Daniel - LEROY Gérard - NUNEZ Pierrette - PERROT Jean - TERGORESSE Laetitia- VILLENEUVE Aurélie

Excusés : WEIGERDING Corinne donne procuration à HANU Christophe - PFISTER Paul-ÜSTÜN Metin

A été nommée **secrétaire de séance** : Romy KOENIG

Ordre du jour

- 1) **Approbation du PV du dernier conseil municipal**
- 2) **Avenant Maîtrise d'œuvre – Rénovation de la Mairie**
- 3) **Convention ENEDIS – Renforcement réseau électrique Haute Tension**
- 4) **Création emploi non permanent accroissement saisonnier ST**
- 5) **Budget primitif 2026**
- 6) **Tarifs Base nautique et de plein air 2026**
- 7) **Acceptation de devis**
- 8) **École Jean Rostand – Classe découverte CLAM**
- 9) **Motion contre le projet de réouverture de la ligne ferroviaire Toul – Rosières-aux-Salines**
- 10) **Questions diverses**

1) **Approbation du PV du dernier conseil municipal du 19.01.2026**

Unanimité Pour Contre Abstention

2) **Avenant Maîtrise d'œuvre – Rénovation de la Mairie**

Vu la délibération n°2020-55 en date du 15 décembre 2020 portant approbation du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de la Mairie pour un montant de 55 500.00 € H.T. avec Cédric HERY, architecte ;

Considérant le début des travaux de rénovation de la mairie courant juin 2025 ;

Considérant la nécessité de lancer un nouvel appel d'offres pour un lot supplémentaire portant sur les parkings et le parvis de la mairie ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE la proposition d'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre de Cédric HERY, architecte, pour un montant ferme de 1 900.00 € H.T. ;
- INSCRIT au budget les crédits nécessaires à la cotisation annuelle ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

Unanimité 13 Pour Contre 1 Abstention

3) Convention ENEDIS – Renforcement réseau électrique Haute Tension

Monsieur le Maire présente aux élus la convention de servitudes pour les ouvrages souterrains proposées par ENEDIS pour la mise en place de câbles électriques permettant le renforcement du réseau Haute tension. L'implantation d'une longueur totale des lignes électriques est de 918 m (largeur totale de la tranchée 0.50 m) sur les parcelles cadastrées AK 30, 27, 25 – AC 486, 731 – AI 157, 124, 9, 14 situées lieu-dit le Petit Étang et Patis sous le village.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la convention de servitudes pour les ouvrages souterrains avec ENEDIS ;
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

Unanimité Pour Contre Abstention

4) Création d'emploi non permanent pour accroissement saisonnier – Service technique

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée :

En raison d'un accroissement saisonnier d'activité, il y a lieu de créer des emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité de la base nautique et aux services techniques à compter du 16 mars 2026 :

- 1 emploi d'adjoint technique à temps complet soit 35 heures hebdomadaires ;
- dans les conditions prévues à l'article L332-23 du Code général de la fonction publique.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée ne pouvant excéder six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs. La rémunération de l'agent sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Monsieur le maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d' :

- ADOPTER la proposition du maire ;
- INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Unanimité Pour Contre Abstention

5) Budget Primitif 2026

L'adjoint au Maire, délégué aux finances, présente le projet de Budget primitif 2026 aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE le Budget primitif 2026 qui se décompose comme suit :

Investissement

Dépenses.....	1 609 199.86	€
Recettes.....	1 609 199.86	€

Fonctionnement

		€
Dépenses.....	2 219 124.53	
Recettes.....	2 219 124.53	€

Unanimité Pour Contre Abstention

6) Tarifs Base nautique et de plein air 2026

La saison 2026 de la base nautique et de plein air débutera en avril prochain. Il convient de se prononcer sur les tarifs de cette nouvelle saison. Ces nouveaux tarifs ont été réévalués afin de répondre au nouveau fonctionnement des activités ainsi qu'aux réaménagements des locaux de la base nautique et de plein air.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer les tarifs 2026 de la base nautique et de plein air selon les tableaux ci-après :

	Infos / temps	2025	2026
Droit d'accès (hors licence)			
Droit d'accès annuel avec son matériel	Saison	80.00 €	80.00 €
Droit d'accès annuel avec prêt de matériel illimité voile	Saison	140.00 €	140.00 €
Droit d'accès annuel avec prêt de matériel illimité voile pour les mineurs et habitants de Messein	Saison	100.00 €	100.00 €
Droit d'accès annuel avec prêt de matériel illimité voile pour toute la famille (4personnes)	Saison	220.00 €	220.00 €
Droit d'accès annuel avec prêt de matériel illimité voile pour toute la famille Messein(4personnes)	Saison	160.00 €	160.00 €
Droit d'accès annuel avec prêt de matériel illimité KAYAK / PADDLE	Saison	130.00 €	130.00 €
Droit d'accès Grand Etang (pratique libre annuelle)	Saison	20.00 €	20.00 €
Droit d'accès Grand Etang (pratique libre annuelle) pour les habitants de Messein	Saison	New	Gratuit
Invité (la journée)	Journée	5.00 €	5.00 €
OPTION Stockage : Stockage matériel en plus d'un abonnement (obligation de naviguer au moins 5 fois dans l'année)	Saison	80.00 €	80.00 €
OPTION nautique (1 support supplémentaire)	Saison	80.00 €	80.00 €
Toutes les options sont accessibles uniquement si la personne bénéficie déjà d'un abonnement annuel. Option valable pour une seule personne			
FFVoile			
Licence adulte avec assurance à la FFVoile	Année	70.00 €	72.00 €
Licence jeune avec assurance à la FFVoile	Année	32.00 €	33.00 €
Licence enseignement FFVoile	Année	14.00 €	14.50 €
Licence Temporaire 1 jour	1 jour	25.00 €	26.00 €
Licence Temporaire 4 jours	4 jours	50.00 €	55.00 €
Pass FFVoile Loisirs Journée	Journée	5.50 €	6.00 €
Livret FFvoile - Carte de progression		12.00 €	12.00 €
Mise à disposition du matériel – Location			
Planche à voile ou optimist : pour 1 heure	1 heure	15.00 €	15.00 €
Planche à voile ou optimist : pour 2 heures	2 heures	20.00 €	20.00 €
Planche à voile ou opimist : 1/2 journée	demi-journée	25.00 €	25.00 €
Wing : pour 1 heure	1 heure	30.00 €	30.00 €
Wing : pour 2 heure	2 heures	40.00 €	40.00 €

Bateau collectif ou dériveur : 2 heures	2 heures	30.00 €	30.00 €
Bateau collectif ou dériveur : 1/2 journée	demi-journée	40.00 €	40.00 €
Pédalo : 30mn	30 minutes	7.00 €	7.00 €
Canoe/Kayak : 30mn	30 minutes	6.00 €	6.00 €
Stand up Paddle : 30mn	30 minutes	6.00 €	6.00 €
Big Paddle : 30mn	30 minutes	20.00 €	20.00 €
VTT : 2 heures	2 heures	10.00 €	10.00 €
Water-Bike : 30mn	30 minutes	8.00 €	8.00 €
Kart à pédales : 30mn	30 minutes	7.00 €	7.00 €
Cours particuliers ou collectifs			
Cours particulier de 2 heures - voile légère	2 heures	40.00 €	40.00 €
Cours particulier 4 séances de 2 heures - voile légère	4 x 2 heures	140.00 €	140.00 €
Cours particulier 2 personnes (4 séances de 2 heures) - voile légère	4 x 2 heures 2 personnes	190.00 €	190.00 €
Cours particulier Stand Up Paddle ou Kayak ou Vélo	1 heure	30.00 €	30.00 €
Une personne supplémentaire cours particulier voile ou SUP	1 à 2 heures	15.00 €	15.00 €
Cours collectif Stand Up Paddle ou Kayak ou Vélo 1 heure	1 heure	15.00 €	15.00 €
Cours collectif avec son matériel	1 heure	5.00 €	5.00 €
Cours particuliers Wingfoil ou Windfoil	1 heure 30	45.00 €	45.00 €
Stage à la semaine			
Stage 1 semaine 1 personne	Semaine	120.00 €	120.00 €
Stage Messein 1 semaine 1 personne	Semaine	90.00 €	90.00 €
Stage 1 semaine 2 personnes	Semaine	210.00 €	210.00 €
Stage Messein 1 semaine 2 personnes	Semaine	150.00 €	150.00 €
Stage 1 semaine 3 personnes	Semaine	300.00 €	300.00 €
Stage Messein 1 semaine 3 personnes	Semaine	210.00 €	210.00 €
Stage à la semaine vacances de printemps	Semaine	80.00 €	80.00 €
Stage à la semaine vacances d'automne	Semaine	80.00 €	80.00 €
Stage VTT et Multisports	Semaine	50.00 €	50.00 €
Stage 1 semaine 1 personne agent Messein	Semaine	60.00 €	60.00 €
Garderie Messein (tarif à la matinée)	1h30	3.00 €	3.00 €
Garderie (tarif à la matinée)	1h30	4.00 €	4.00 €
Activités encadrées & Section mutlisports			
Activité collective (adulte, sport santé)	1 heure	5.00 €	5.00 €
Pass Activ' (adulte, sport santé)	5 x 1 heure	20.00 €	20.00 €
Section multisports septembre à juin	Année scolaire	150.00 €	150.00 €
Section multisports septembre à juin (Messinois)	Année scolaire	130.00 €	130.00 €
Groupe & ACM			
Forfait groupe pour 8 personnes : 1 activité de 2 heures	2 heures	90.00 €	100.00 €
Stagiaire supplémentaire	2 heures	9.00 €	9.00 €
ACM de Messein	2 heures	100€ (pour 10)	100€ (pour 10)
Divers & Autres			
Forfait groupe pour 10 personnes (mini) + mise à disposition chalet + tables (CE, entreprise) : 2h	demi-journée	200.00 €	200.00 €
Personne supplémentaire	demi-journée	15.00 €	15.00 €
Location Matériel (canoé, pédalo,...) 30mn	demi-journée	5.00 €	5.00 €
Location petite salle	journée en semaine	150.00 €	150.00 €

Location Grande salle	journée en semaine	430.00 €	430.00 €
Location petite salle	week-end	150.00 €	150.00 €
Location Grande salle	week-end	740.00 €	740.00 €
Mise à disposition du chalet camping	journée	50.00 €	50.00 €
Mise à disposition des tables et bancs de brasserie	journée	30.00 €	30.00 €
Mise à disposition d'une tonnelle 5X2,5m	journée	30.00 €	30.00 €
Salle de réunion base nautique	Une journée	50.00 €	50.00 €
Salle de réunion - 2 heures de réunion	2 heures	20.00 €	20.00 €
Chambre nuitée base nautique	Une nuit	20.00 €	20.00 €
Scolaire, Ecole, Collège			
Accueil des écoles en avril, mai, juin : prix/élève	2 heures	7.00 €	7.00 €
Accueil des écoles en septembre, octobre : prix/élève	2 heures	6.00 €	6.00 €
Accueil des écoles encadrées par le professeur	2 heures	5.00 €	5.00 €
Sortie de fin d'année : prix de la journée/élève	2 x 2 heures	12.00 €	12.00 €
Journée rentrée scolaire : BTS, Lycée, Collège (prix par élève)	2 heures	10.00 €	10.00 €
Manifestation			
Inscription	Une inscription	5.00 €	5.00 €
Sandwich	Un	3.00 €	3.00 €
Boisson soft	Une	2.00 €	2.00 €
Bière	Une	3.00 €	3.00 €
Formation			
Formation CQP Initiateur voile	Saison	500.00 €	500.00 €
Formation CQP Initiateur voile - Structure conventionnée	Saison	350.00 €	350.00 €
Validation Niveau FFVoile		New	40.00 €
Bloc de compétence 1, 2 ou 3	Saison	200.00 €	200.00 €
Bloc de compétence 1, 2 ou 3 - Structure conventionnée	Saison	130.00 €	130.00 €
Formation aide moniteur	Saison	130.00 €	130.00 €
Formation aide moniteur - Structure conventionnée	Saison	100.00 €	100.00 €
Adhésion association conventionnée			
Adhésion association conventionnée (pour une année)	Saison	100.00 €	100.00 €
Adhésion association conventionnée de Messein (pour une année)	Saison	50.00 €	50.00 €
Manifestation et Accompagnement			
Aide à l'organisation de manifestation (journée)	Journée / 1 agent	100.00 €	100.00 €
Base de Loisirs de Messein			
Animations & Manifestations	1 activité base de loisirs	3.00 €	3.00 €
Animations & Manifestations	1 activité base de loisirs	2.00 €	2.00 €
Trail de nuit			
Inscription en ligne petit parcours		12.00 €	12.00 €
Inscription en ligne grand parcours		14.00 €	14.00 €
Inscription sur place petit parcours		15.00 €	15.00 €
Inscription sur place grand parcours		17.00 €	17.00 €

Unanimité

Pour

Contre

Abstention

7) Acceptation de devis

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil, des devis sur lesquels il y a lieu de se prononcer.

Les devis présentés portent sur :

- L'acquisition d'une lame de déneigement adaptée au tracteur ;
- L'installation d'un potelet et d'un feu double à proximité de la borne d'accès à la zone de loisirs ;
- Le ponton d'accès au lac pour les personnes à mobilité réduite.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE les devis présentés par Monsieur le Maire :
 - L'acquisition d'une lame de déneigement adaptée au tracteur à la SARL Cheval 54 – 2, Rue des Rosiers 54 115 LALOEUF – pour un montant de 7 100.00 € H.T. ;
 - L'installation d'un potelet et d'un feu double à proximité de la borne d'accès à la zone de loisirs par la société NGE Energies Solutions – Parc d'activités de Laurade – 13 103 SAINT-ETIENNE-DU-GRES pour un montant 5 763.75 € H.T. ;
 - Le ponton d'accès au lac pour les personnes à mobilité réduite au Club nautique de Liez – 28, rue des Voiliers – 52 200 PEIGNEY, pour un montant de 1 200.00 € T.T.C.
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Unanimité

Pour

Contre

Abstention

8) École Jean Rostand – Classe découverte – Subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire présente aux élus la demande de subvention exceptionnelle transmise par l'école Jean Rostand de MESSEIN pour une sortie pédagogique de la classe de CE1-CE2 au Centre de Loisirs et d'Animations multiples d'Art-sur-Meurthe (CLAM) du 28 au 30 avril 2026. Cette participation financière permettra de diminuer le coût par famille.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 440.00 € (quatre-cent-quarante euros), correspondant à 2 activités : initiation aux arts du cirque et au tir à l'arc. Le paiement se fera directement auprès du CLAM ;
- AUTORISE la mise à disposition d'un agent communal pour accompagner la classe lors de cette sortie ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Unanimité

Pour

Contre

Abstention

9) Motion contre le projet de réouverture de la ligne ferroviaire Toul – Rosières-aux-Salines

L'État encourage la création de services express régionaux métropolitains (SERM). Dans l'esprit du RER, il s'agit de développer une offre multimodale de mobilités pour les habitants de la périphérie des métropoles. Dans le Grand Est, la région porte un projet de SERM à Strasbourg, et un sur l'axe Lorraine – Luxembourg.

Les réflexions engagées dans ce cadre se fondent à ce stade sur une stratégie qui consiste à réserver le Sillon lorrain exclusivement au trafic voyageur, de manière à renforcer l'offre aux usagers. Par voie de conséquence, le trafic fret serait reporté sur les itinéraires de contournement à l'ouest du Sillon. Et dans cette perspective, les documents présentés aux différents comités de pilotage envisagent de réactiver la ligne 039 000 entre Neuves-Maisons et Toul.

Ce scénario pose de multiples questions.

Le coût de la réouverture de ce tronçon est tout de même estimé autour d'un demi-milliard d'euros (sic), de loin le plus cher des projets ferroviaires envisagés dans le cadre du SERM. Cela jette un sérieux doute sur sa faisabilité même à très long terme, et sur l'opportunité de fonder une stratégie sur une hypothèse aussi peu réaliste. Surtout lorsqu'on constate la grande difficulté d'assurer simplement le maintien en vie du tronçon de la ligne 039 000 entre Neuves-Maisons et Rosières-aux-Salines. Et alors même que la SNCF et la DREAL caressent l'idée de reporter à terme sur la ligne voyageurs 040 000 (Neuves-Maisons – Nancy) le trafic fret de l'aciérie SAM et de la cimenterie Vicat qui emprunte actuellement la ligne le tronçon Neuves-Maisons – Rosières-aux-Salines de la ligne 039 000.

Par ailleurs, si la ligne était réouverte, son impact serait majeur pour toutes les communes de la vallée de la Moselle entre Toul et Neuves-Maisons (Neuves-Maisons, Chaligny, Maron, Pierre-la-Treiche, Chaudeney-sur-Moselle...) sans qu'aucune plus-value ne soit apportée à leurs habitants, qui n'auraient qu'à subir le passage jour et nuit de trains de marchandises. Dans ces communes, la voie ferrée est désaffectée depuis des décennies, et toutes les opérations d'aménagement et d'urbanisation ont été pensées en conséquence.

Plus globalement, la priorité absolue au trafic voyageurs pose question. L'évitement complet de l'agglomération nancéenne par le fret remettrait en cause les infrastructures et emplois aujourd'hui dédiés à cette activité, comme par exemple la gare de triage de Champigneulle, et peut laisser craindre un recours plus difficile des entreprises au fret ferré, alors que ce dernier est une composante décisive de l'indispensable décarbonation de l'industrie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- S'OPPOSE fermement à ce que soit envisagée une réactivation, pour le fret, de la ligne ferroviaire 039 000 entre Toul et Neuves-Maisons, fermée depuis des décennies ;
- EXPOSE sur ces sujets un temps de travail spécifique avec les élus les premiers concernés, à savoir ceux des communes de Moselle et Madon et de Terres Toulaises, sous l'égide du préfet de Meurthe-et-Moselle ;
- SOUHAITE que la réflexion sur le futur SERM se fonde sur une vision globale équilibrée entre fret et voyageurs, à l'échelle de la Meurthe-et-Moselle et de la Lorraine, à construire collectivement au sein de la multipôle Nancy Sud Lorraine.

Unanimité

Pour

Contre

Abstention

La séance est levée à 19h48